

Le Peloton Motorisé

d'Interception et d'Interpellation - PM2I

Questions à **Alexandre Bon**

N

NDLR : Suite aux manifestations des Gilets Jaunes, au cours de l'année 2019, de nouveaux modes d'action ont vu le jour chez les manifestants.

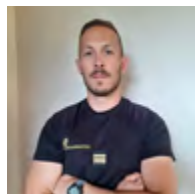
Paris était chaque samedi le théâtre de leurs exactions. De petits groupes de « casseurs », mobiles et organisés, mettaient à sac des magasins, attaquaient les succursales des banques et s'en prenaient au mobilier urbain. Ils

frappaient leurs cibles et se dispersaient rapidement. La création du Peloton Motorisé d'Interception et d'Interpellation (PM2I) est une forme d'adaptation à l'action de ces adversaires au maintien de l'ordre. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu interroger

le commandant de cette unité sur le fondement de sa création et ses formes d'action.

La revue : Pourquoi a-t-on créé le PM2I ?

Le 16 mars 2019, l'acte 19 « ULTIMATUM I » des « gilets jaunes » a marqué les esprits. Depuis l'amplification de ce mouvement, à Paris, comme sur l'ensemble du territoire, on a pu observer un durcissement des comportements. Les représentants de l'ordre (pouvoirs publics et forces de l'ordre) sont même devenus des cibles « prioritaires ». L'arrivée de groupes entraînés, coordonnés et bien équipés de type « black-blocks », a fait monter le niveau de violence d'un cran supplémentaire. Leurs modes opératoires contre les commerces, les banques, le mobilier urbain et toute représentation publique ne sont plus le fait de manifestants qui déchargent leur colère mais d'adversaires très déterminés qui planifient leur manœuvre et organisent leur retraite.



ALEXANDRE BON

Capitaine de Gendarmerie.
Compagnie d'honneur et de sécurité 3/1.
1^{er} régiment d'infanterie.
Garde républicaine

Dans cette nouvelle configuration opérationnelle, les contraintes du terrain et le trafic parisien compliquent le déploiement des unités traditionnelles au maintien de l'ordre (EGM/CRS).

Les délais d'intervention sont trop longs. La riposte classique perd en efficacité et la mission devient de plus en plus difficile à remplir. La création du Peloton Motorisé d'Intervention et d'Interpellation (PM2I) est une des réponses de la Gendarmerie pour faire face à l'émergence d'une nouvelle forme d'adversaire au maintien de l'ordre.

La revue : Qu'est-ce qui a été déterminant pour créer ce type d'unité ?

A-B : Il est devenu essentiel aux yeux des décideurs d'adapter les moyens de riposte en s'appuyant sur un outil réactif, agile, « tout terrain » et capable d'un avantage tactique sur l'adversaire – surtout en milieu urbain. Des études ont été menées sur des véhicules 4 roues mais très vite le vecteur motocycliste s'est imposé. La préfecture de police expérimentait déjà une première unité de maintien de l'ordre à moto : les Détachements d'Action Rapide à Moto (DAR-M) devenus ensuite Brigades de Répression des Actions Violentes à Moto (BRAV-M).

Les premiers résultats étant encourageants, la Garde républicaine a été chargée début avril 2019 de réfléchir à la mise

en œuvre d'une unité équivalente qui serait intégrée au dispositif MO d'un groupement tactique Gendarmerie - GTG.

La revue : A quel moment le PM2I a été engagé pour la première fois ?

Cette unité a été engagée le 20 avril 2019. C'était un délai court mais la Garde républicaine avait, dès le 8 décembre 2018, engagé ses Pelotons d'Intervention (PIGR) au moment de l'acte IV des « gilets jaunes ». Les accrochages sur la place de l'Étoile ont d'ailleurs été particulièrement rugueux.

Le 1^{er} régiment d'infanterie a réagi très rapidement à cette nouvelle commande puisqu'il détenait les expertises nécessaires, presque sur étagère, au sein de deux de ses unités : l'escadron motocycliste et la Compagnie d'Honneur et de Sécurité 3/1. Les militaires des trois PIGR du régiment, ayant été regroupés au sein de cette compagnie suite à une réforme menée quelques mois plus tôt, avaient pris l'habitude de travailler ensemble. Ils sont d'ailleurs entraînés pour des missions d'intervention spécialisée au profit des palais nationaux. Leur équipement a évolué et leur formation a été durcie depuis la vague terroriste de 2015. L'expertise de l'escadron motocycliste de la Garde républicaine n'est également plus à démontrer. Le haut niveau de compétence technique et la parfaite connaissance de Paris lui donne un avantage tactique important en ambiance dégradée.

La synergie qui s'est opérée entre ces deux unités a été immédiate et il s'est établi une confiance réciproque. C'était essentiel à l'efficacité de la mission et une garantie pour la sécurité du personnel engagé.

La revue : Comment a été élaborée la doctrine d'emploi de cette unité ?

A-B : Nous avons trois semaines pour réfléchir à une doctrine d'emploi, former des équipages, adapter les équipements et le matériel. Nous avons l'habitude de trouver des solutions rapides à des situations inédites. C'est un peu la force de la Garde républicaine et nous avons été particulièrement soutenus par la direction générale de la Gendarmerie nationale.

Comme nos camarades du régiment de cavalerie, qui se sont lancés dans le service d'ordre à cheval il y a une petite dizaine d'années, nous avons inventé notre propre modèle. Il correspond à notre culture – alliant efficacité et sécurité du personnel - en nous inspirant de la doctrine enseignée au CNEFG (Centre National d'Entraînement des Forces de Gendarmerie).

Nous avons tout de suite décidé d'articuler l'unité en deux échelons : un échelon « Intervention » composé des 16 équipages (un militaire du PIGR + un militaire de l'EMOTO par motocyclette) et un échelon « Appui » composé de 16

militaires embarqués dans deux IRISBUS. Ces derniers ne sont pas forcément issus des PI de la Garde républicaine. La mission peut parfaitement être remplie par un PI de la Gendarmerie mobile, ce qui donne plus de souplesse à notre dispositif.

Les modes opératoires de l'unité se fondent sur le respect de certains principes résumés par la note express du 8 janvier 2020 qui en fixe les limites et en définit les missions. Elles sont de procéder aux interpellations d'auteurs d'infraction en profitant de l'effet de surprise tout en ménageant un rapport de force favorable. Il est essentiel de savoir que les motos ne peuvent jamais servir de vecteur offensif contre l'adversaire. Elles sont uniquement un moyen de déplacement rapide et de réactivité devant servir une manœuvre agile de contre-offensive. L'unité est donc, par nature, insécable pour préserver sa capacité de dissuasion et de riposte.



Le PM2I a une capacité de projection qui permet d'intervenir sur des points périphériques des manifestations. Les motocyclettes, moyen de transport, ne sont pas engagées.

(1) La Direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) est l'une des six grandes directions de police de la préfecture de police de Paris (PP). Elle est chargée du maintien de l'ordre public (manifestations festives ou revendicatives sur la voie publique), de la protection du siège des institutions de la République et des représentations diplomatiques, du contrôle du respect des dispositions du code de la route et, en particulier, de la prévention et de la lutte contre la délinquance et les violences routières. Depuis le décret n° 2009-898 du 24 juillet 2009, la DOPC est également compétente pour les trois départements dits « de la petite couronne » soit les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

(2) A l'occasion d'événements nécessitant l'engagement de plusieurs escadrons ou lors de déplacements de longue durée (outre-mer, opérations extérieures, Corse, etc), les commandants de groupement de gendarmerie mobile sont amenés à commander un groupement tactique gendarmerie (GTG, de 2 à 6 EGM) ou un groupement opérationnel de maintien de l'ordre (GOMO comptant plusieurs GTG). Ils sont des conseillers privilégiés du Préfet lors des grands événements ou à l'occasion de rassemblements importants de personnes (manifestations sociales, culturelles ou culturelles).

L'intérêt opérationnel du PM2I repose également et surtout sur son pouvoir de projection dans un délai très court en milieu urbain. Son engagement au sein du dispositif de rétablissement de l'ordre, sur une zone comme Paris, montre ainsi toute sa pertinence.

Agissant dans la profondeur, aussi bien que sur les arrières ou sur les flancs d'une manifestation, le commandant du PM2I manœuvre avec ses deux échelons en recevant directement ses ordres de la DOPC¹ ou du GTG² / commandant de force dont il renforce le dispositif.

La revue : Quels équipements avez-vous privilégié pour faciliter l'évolution de cette unité ?

A-B : La réactivité des différents services de la Garde républicaine et de la Gendarmerie nationale a été exceptionnelle. L'enjeu de sécurité du personnel étant

au cœur de toutes les préoccupations, il était nécessaire d'adapter les matériels.

La dangerosité de la mission à vive allure, ajoutée aux contraintes de place et de poids imposées par des déplacements en motocyclette, a posé un certain nombre de défis techniques. Il était d'abord nécessaire d'alléger au maximum l'équipement des personnels tout en préservant leur sécurité.

Les matériels disponibles ont été complétés par des commandes spéciales.

Une tenue complète et spécifique a été perçue. Aucune unité motocycliste de la gendarmerie n'étant dotée de casques homologués pouvant recevoir un masque à gaz, nous avons cherché des solutions efficaces et rapides.

L'arme portée à la ceinture, pouvant s'avérer gênante, a été déportée sur le gilet tactique au niveau de la poitrine afin de faciliter les déplacements sur la moto. Les protections d'épaules ont été remplacées par un blouson de moto complet et coqué qui, bien que moins protecteur que les protections MO, permet une plus grande aisance de mouvement. Des protège-tibias de moto avec genouillères intégrées, plus légers que les PROTE-COP, sont portés sous le pantalon MO afin de permettre à l'équipier du PM2I d'être le plus compact et le plus mobile possible. Enfin pour prendre en compte

une capacité de riposte autonome de l'unité dans l'attente de l'arrivée de l'échelon d'appui, il a été adopté un gilet tactique 5.11 de type « chest-rig » avec une grande capacité d'emport de grenades.

La livraison récente de motos biplaces de type « Ténéré 700 YAMAHA » spécialement équipées complètent la dotation de l'unité.



Les équipements du PM2I ont été définis pour privilégier la fluidité des mouvements lors de la phase de déplacement et lors de l'intervention ponctuelle.

© Gendarmerie nationale

La revue : Pouvez-vous nous entretenir de votre intégration au dispositif MO ?

A-B : Comme nous l'évoquions plus haut, l'unité fonctionne en deux échelons. Un premier peloton en intervention immédiate et un deuxième peloton d'appui dont le délai d'intervention varie en fonction de la densité du trafic (en moyenne 15 à 30 minutes).

La force de l'unité repose sur sa manœuvrabilité et sa complémentarité

avec les unités partenaires. Bien qu'emportant une quantité importante de munitions et des boucliers, elle s'adapte aux contraintes du terrain, aux actions de l'adversaire et à la manœuvre globale. Agile, réactive et disposant d'une capacité de choc intéressante face à des petits groupes, son engagement commence à être intégré efficacement aux dispositifs de riposte.

La difficulté opérationnelle réside dans sa vulnérabilité. Si elle est isolée de son échelon d'appui ou maintenue en position statique trop longtemps, le risque de prises à partie et de blessures est très important. Sa force réside dans sa mobilité mais sa capacité de riposte est limitée dans le temps. Cette contrainte opérationnelle commence à être prise en compte dans les schémas tactiques. Le PM2I agit donc en complément ou en renfort des UFM. En aucun cas l'unité n'est prévue pour tenir une zone dans la durée, être engagée seule ou dégager de grands compartiments de terrain.



Unité conçue pour des actions rapides et ponctuelles, le PM2I ne peut supporter une exposition classique des unités de maintien de l'ordre à la pression de manifestants agressifs.

© Gendarmerie nationale

L'unité est interopérable avec les forces de police comme avec les forces de gendarmerie. Régulièrement engagée sur des événements parisiens, elle coordonne son action avec un BRAV-M pour former un groupe de force associé à une autorité habilitée à décider l'emploi de la force (il s'agit d'un commissaire de police portant l'appellation de Technicien d'Intervention).

Lorsqu'il est engagé, le PM2I est un élément de réaction rapide à la disposition immédiate du GTG. Il permet de jeter un premier dispositif « harpon » qui va soit disperser l'adversaire, soit le fixer en attendant le renfort des autres unités. Son action ne peut donc, par principe, être décorrélée d'une manœuvre d'ensemble avec d'autres unités en appui.

Afin de travailler sur son interopérabilité et les modalités d'une bonne coordination, le PM2I a récemment effectué une expérimentation au sein du Centre National d'Entraînement des Forces de Gendarmerie de Saint-Astier. Les entraînements devraient se multiplier dans ce sens dans les prochains mois.

La revue : Pouvez-vous nous faire un retour d'expérience sur quelques uns de vos engagements ?

Depuis le 20 avril 2019, date du premier

engagement du PM2I, l'unité a été très sollicitée.

Les nombreuses missions ont permis d'affiner nos modes d'action et d'améliorer certains de nos équipements. L'analyse de l'adversaire nous a été également très précieuse pour enrichir notre réflexion opérationnelle.

La grande force du PM2I reste indéniablement son impact visuel auprès des manifestants. Particulièrement imposante et dissuasive tant par sa taille que par le bruit généré par la rame de véhicules, l'unité dispose d'un effet choc qui permet souvent de prendre l'ascendant sur l'adversaire pendant les premiers moments de l'intervention.

L'engagement du peloton pour l'ULTIMATUM II des gilets jaunes nous a confortés dans nos choix tactiques en validant nos hypothèses. Il nous a également permis de déterminer plus précisément nos besoins en équipements spécifiques.

Après ce premier baptême du feu, l'engagement du PM2I, le 1^{er} mai 2019, restera un moment marquant pour les militaires. Nous faisons face pour la première fois à un adversaire très déterminé, articulé en « black blocks » et dont l'agressivité contre les forces de l'ordre dépassait ce que nous avons vécu jusque-là. Des débordements à différents endroits de Paris ont sollicité durement

les machines et les hommes. La capacité de projection du PM2I sur une amplitude horaire très large et la résilience remarquable des militaires ont été soulignées par nos autorités d'emploi.

Le 5 décembre 2019 est le dernier engagement marquant du PM2I pendant lequel un « bloc » de plusieurs centaines de personnes équipées, armées et résolues à en découdre ont violemment pris à partie les forces de l'ordre. Le peloton a été rudement bousculé et a dû faire usage de la force et d'une grande capacité manoeuvrière. Cet engagement a mis en lumière les vulnérabilités que nous évoquions plus haut et les risques de blessures graves lorsqu'on lui enlève toute mobilité.

L'unité a en outre été engagée en province, à Biarritz, lors du sommet pour le G7 où elle a montré sa polyvalence en s'intégrant au dispositif de dissuasion de grande ampleur mis en place par la Gendarmerie nationale sur zone.

La revue : Vous pensez donc vous déployer également en Province si vous êtes sollicités ?

Pour le moment nous devons consolider un certain nombre de bases. Il nous faut continuer à mener une réflexion de fond pour inscrire les modes opératoires du PM2I dans la durée. Il ne faut pas oublier qu'à ce stade,

c'est une unité de circonstance créée au milieu d'une crise. Le déploiement du PM2I en dehors de Paris, hors quelques grands événements comme le sommet de Biarritz, n'est donc pas à l'ordre du jour.

La revue : Quel bilan faites-vous un an après la création du PM2I ?

Il faut retenir que les militaires du PM2I ont fait la preuve de leur efficacité et de la plus-value que cette unité singulière représente pour le nouveau schéma opérationnel de la Garde républicaine. Ils sont un marqueur fort de l'engagement de la Garde républicaine au maintien de l'ordre, prenant exemple sur leurs camarades du régiment de cavalerie qui leur avaient montré la voie depuis 2008.

L'AUTEUR

Issu du recrutement « OG universitaire », titulaire d'une maîtrise de droit privé (mention sciences criminelles) et d'un master professionnel en droit public (droit et stratégies de la sécurité), Alexandre Bon intègre l'EONG en 2012. À sa sortie d'école, il est affecté en qualité de commandant de peloton au PP1 EGM14/7 Longeville-Les-St-Avoid (57).

Il prend, le 1^{er} août 2017, le commandement de la compagnie de sécurité et d'honneur 3/1 (CSH3/1) du 1^{er} régiment d'infanterie de la Garde républicaine.